



BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT
DE LA SUISSE AUPRÈS DES NATIONS UNIES

NEW YORK, N.Y. 10017 , le 10.10.1975

757 Third Avenue, 21st Floor
Tél.: 421-1480

Ref.: 370.2.M-0 - RN/rc
713.360

Direction politique
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Kuneitra

Titre	K#NS IS RS			
Date	B.70	17/10		
Visa	1/10	3		
EPD		13.10.75	15	
Ref.	p. B. 75.27.			

Monsieur l'Ambassadeur,

Brief Brief au Gouverneur pour renseignements

La question de la destruction de Kuneitra est depuis 1967 un sujet incessant de controverses non seulement entre Arabes et Israéliens, mais également entre témoins appelés à la rescousse par chacune des parties en vue d'étayer ses propres arguments et de détruire ceux de la partie adverse.

Sans vouloir trancher cette question dont la complexité ne m'échappe pas, je voudrais néanmoins verser au dossier un élément d'appréciation supplémentaire qui me semble intéressant puisqu'il provient d'un délégué du CICR (X) qui a séjourné en Israël aussi bien après la guerre de 1967 qu'après celle de 1973. En sa qualité de délégué du CICR, X a eu accès à Kuneitra lorsque cette ville était sous contrôle israélien, privilège réservé à peu de personnes.

X a confié à l'époque à l'un de mes collaborateurs que la plus grande partie de la ville de Kuneitra - qui, en juin 1967 s'est trouvée à plusieurs reprises dans la ligne de tir des armées sy-

rienne et israélienne - avait été détruite pendant cette guerre par les tirs d'artillerie des deux parties. Le peu de bâtiments qui avaient subsisté auraient été détruits durant la guerre de 1973, Kuneitra s'étant à nouveau trouvée prise entre deux feux. Sans pouvoir exclure que les Israéliens aient procédé à la destruction de certains objets de caractère militaire avant leur repli en 1974, X estimait néanmoins que la grande majorité des destructions était le résultat direct des actions guerrières des deux parties en présence.

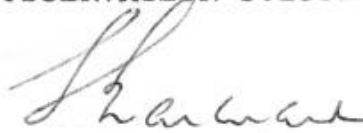
Il serait peut-être opportun que cette appréciation soit portée d'une manière ou d'une autre - mais sans indication de sources afin de ne pas compromettre le CICR dans cette affaire délicate - à la connaissance de M. Gruner, l'ingénieur bâlois chargé par les Nations Unies d'établir un rapport sur la cause et l'étendue des destructions de Kuneitra. Même si, formellement, les avis exprimés par M. Gruner n'engagent pas la Suisse du moment que notre compatriote a été recruté directement par les Nations Unies, il n'en reste pas moins que notre pays a tout avantage à ce que son rapport soit le plus objectif possible et tienne compte du plus grand nombre d'avis autorisés, qu'ils proviennent d'un côté ou de l'autre du Golan ou alors de tiers.

C'est dans cette idée que je vous livre ce renseignement en vous laissant le soin de l'utiliser comme bon vous semble.

./.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma
considération distinguée.

L'OBSERVATEUR SUISSE

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'S. Marcuard', written in dark ink.

(S. Marcuard)